

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, JOSSET Nicole, COLONNIER Richard, VINET Laurent, METAYER Stéphane, DAHERON Wilfried, ROUSSELOT Catherine, RAGON Claudine, BOUDAUD Christina, BREMAND Géraldine, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, LAGET Steven - 20 H : Arrivée de Benjamin ARRIVE
Absent excusé	Néant
Secrétaire de séance	Christina BOUDAUD
Date de convocation	4 mai 2022
Compte rendu du	11 avril 2022 approuvé à l'unanimité

Présentation de l'Association « Départ St-André »

Finances – Administration Générale – Personnel

25-2022 - Centre de Gestion Fonction Publique Territoriale (Adhésion à la convention de médiation préalable obligatoire) : La Commune a adhéré en 2018 par convention auprès du CDG 85 à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges dans la fonction publique territoriale dont la fin était le 31 décembre 2021.

La médiation a vocation à désengorger les juridictions administratives en visant à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux.

A partir de cette année la médiation n'étant plus en phase expérimentale et s'imposant à l'ensemble des collectivités, le Conseil municipal décide de confier cette mission par convention au Centre Départemental de la Fonction Publique de la Vendée.

20 h : Arrivée de Benjamin ARRIVE

26-2022 - Communauté de Communes (Adhésion groupement de commandes « photocopieurs ») : En 2018, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts proposait à ses Communes membres et au CIAS du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts de créer un groupement de commandes relatif à la location, l'installation et la maintenance de photocopieurs multifonctions.

Le marché prenant fin le 8 décembre 2022 et la convention constitutive du groupement de commande le 31 décembre 2022, la Communauté de Communes propose de renouveler le groupement de commandes avec les membres intéressés tout en incluant dans l'objet de la convention la possibilité d'acquérir des photocopieurs pour répondre à un futur besoin.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modalités de cette convention, décide d'adhérer au groupement de commandes pour la location et/ou l'achat, l'installation et la maintenance de photocopieurs multifonctions et désigne la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement. Il autorise Madame la 1^{ère} Adjointe à signer ladite convention valable à compter de sa signature et sans condition de durée.

27-2022 - Acquisition terrain (parcelle ZY 34 GILBERT) : Monsieur le Maire informe le Conseil que pour les projets futurs de la collectivité, il serait nécessaire d'acquérir la parcelle ZY 34 située dans le bourg, propriété de Monsieur Marcel GILBERT.

Cette parcelle étant située en zone constructible (U) du PLU et Monsieur GILBERT ayant déjà donné son accord de principe sur sa cession, le Conseil municipal approuve cette acquisition au prix total de 24 800 € et charge Monsieur le Maire de l'ensemble des modalités à la mise en place de ce dossier (acte notarié, etc...). La Commune prendra en charge les frais nécessaires à cette acquisition.

28-2022 – Décision modificative n° 1 – Budget général : Le Conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire ci-dessous pour le budget général.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-74 : Salle Polyvalente	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Assemblée générale de solidarité transports : Restitution par Cathy SOULARD

Commission : Mercredi 18 mai 2022 – 18H30

Aménagement – Urbanisme – Environnement

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la séance du 14 mars 2022.

29-2022 – Lotissement de la Vallée verte (Désistement lot 9) : Mr MENARD & Mme MANCEAU nous ont informé par courrier reçu le 19 avril 2022 vouloir renoncer à leur réservation au motif suivant : Recherche d'un bien sur la Commune où ils habitent pour éviter de changer leurs enfants d'école.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 80-2021 sur le remboursement des arrhes en cas de désistement : « pour le cas où un désistement interviendrait sauf pour les raisons suivantes : décès, refus de prêt, perte de situation professionnelle ou mutation géographique (la preuve devra en être apportée par l'intéressé), la décision de rembourser ou de conserver les arrhes sera prise, au cas par cas, après examen par le Conseil Municipal. »

Le Conseil municipal, considérant que le motif du désistement avancé ci-dessus n'entre pas dans les cas prévus, décide de conserver les arrhes tout en prenant acte du renoncement à la réservation du lot 9.

30-2022 – Travaux de rénovation partielle de l'église (Avenant n° 1 – lot 1) :

Travaux	A	Libellé	Avenant HT	Nouveau montant HT	%
Lot 1/ Démolition/Gros-Œuvre/Pierre de taille - BATISEVRE	1	+ value pour évacuation des gravats situés dans le vide sanitaire	+ 983,50 €	175 353,34 €	+ 0.56%

Le Conseil approuve l'avenant ci-dessus portant le montant du marché global à 388 196 € soit une plus-value globale de 0.88 %.

Commission : Lundi 16 mai 2022 à 20 heures

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Jumbo run : 21 mai 2022

CMJ : Mercredi 11 mai 2022 à 18 H

Commission : Lundi 30 mai 2022 à 20 H

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Troc nature : Peu de monde (à revoir la communication)

Vidéo : Captations commencées vendredi dernier

S 23 ou 24 : Distribution feuille « infos ». Focus sur le Secours Catholique

Fin septembre : Distribution du SAGO News

Guide des associations : Début septembre

Fête des associations : 10 septembre 2022

Réunion associations : 30 juin 2022

Voirie et chemins ruraux

31-20222 – Aménagement de sécurité VC 7 – Secteur Bourolière (Demande de subvention « amendes de police) : Il est rappelé au Conseil qu'afin de sécuriser le déplacement des piétons entre les arrêts de transport scolaire situés le long de la VC 7 - secteur Bourolière, la Commune a décidé d'aménager un cheminement sécurisé le long de ladite voie.

Cet aménagement évalué à 77 800 € H.T. (travaux & honoraires) peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Travaux	67 800 €	Subvention « amendes de police »	10 000 €
Honoraires	10 000 €	Autofinancement ou emprunt	67 800 €
TOTAL	77 800 €	TOTAL	77 800 €

Le Conseil municipal approuve le projet tel qu'il est présenté ci-dessus, y compris le plan de financement et sollicite une subvention du DEPARTEMENT au titre des amendes de police pour un montant de 10 000 €.

32-2022 – Communauté de Communes (Adhésion au groupement de commandes « Voirie »): En 2020, un groupement de commandes a été constitué au niveau de la Communauté de Communes du Pays de St-Fulgent afin de lancer des marchés de travaux de voirie.

Le marché et la convention constitutive du groupement de commandes prenant fin le 31 décembre 2022, la Communauté de Communes propose de renouveler ce dernier avec les membres intéressés.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modalités de cette convention, décide d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux de voirie et désigne la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement. Il autorise Madame la 1^{ère} Adjointe à signer ladite convention valable jusqu'au 31 décembre 2026.

33-2022 – Convention Vendée Eau/Communauté de Communes (Pose d'une borne de puisage) : Vendée Eau a pris la décision d'offrir à ses adhérents (Communautés de communes et d'Agglomération) l'installation de bornes de puisage sur le territoire de leurs Communes membres.

Vendée Eau prend à sa charge la maintenance et l'entretien de cette borne. La Commune prend en charge le coût de l'abonnement et celui de la consommation. Pour notre Commune, la borne sera installée à l'entrée de la rue du stade.

Le Conseil Municipal approuve la convention tripartite permettant la pose de cette borne sur le domaine communal (parcelle ZY 82) et autorise Madame la 1^{ère} Adjointe à signer ladite convention.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Commission sports et loisirs :	Restitution par R.COLONNIER
Atelier projet de territoire (service à la population) :	Restitution par N.FONTENY & A.BARRETEAU
Atelier projet de territoire (environnement) :	Restitution par R.COLONNIER & N.JOSSET
Atelier projet de territoire (économie) :	Restitution par A.CARTEAU & N.ALLIN

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance.

CONSEIL MUNICIPAL – lundi à 20 heures

Mardi 7 juin	4 juillet	12 septembre	10 octobre	7 novembre	12 décembre
ELECTIONS LEGISLATIVES			Dimanche 12 juin 2022 (1 ^{er} tour)		
			Dimanche 19 juin 2022 (2 ^{ème} tour)		

C.RAGON	signale que sa maison et celle voisine de la CAVAC sont envahies par des petits insectes (sylvain coléoptère) signale le comportement dangereux d'utilisateur de trottinettes sur la voie publique signale le souhait d'associations de pouvoir faire de la pub de leurs manifestations sur un grand panneau à l'entrée de l'agglomération
C.SOULARD	signale un problème récurrent de lignes de transport scolaire non desservies
S.METAYER	signale un poteau couché rue du ruisseau
J.DALLET	Informe de la résiliation du bail « un moment pour soi » au 3 novembre 2022
C.BOUDAUD	demande le lieu où se déroulera la kermesse de l'école

Levée de la séance : 22 H

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 12 mai 2022

<p>Le Maire : J.DALLET</p>  	<p>Le Secrétaire de Séance : Christina BOUDAUD</p> 
--	---